

ANNEXE E. CLASSIFICATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Une classification, basée sur l'étude du consortium Chamard, CRIQ et Roche (2000), a été exécutée afin d'établir le portrait des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut et de déterminer les objectifs de récupération du secteur municipal.

Méthode

Les matières résiduelles ont été classifiées en deux grands groupes, soit les matières qui sont réputées pour pouvoir être mises en valeur et celles qui sont réputées pour ne pas pouvoir l'être. Dans le premier groupe se trouvent toutes les catégories de matières qui peuvent être recyclées, la plupart de celles qui peuvent être compostées, de même que les catégories de matières pouvant être réutilisées, celles des résidus domestiques dangereux, des textiles ainsi que des résidus de construction et de démolition (tableau E.1). Toutes les catégories de matières pour lesquelles seule la combustion est possible, la technologie ou les marchés sont inexistantes à l'heure actuelle, ou encore pour lesquelles le compostage ne permet pas la production de compost exempt de pathogènes ont été classés dans le groupe des matières ne pouvant pas être mises en valeur (tableau E.2). Leur récupération spécifique serait inutile puisqu'elles seraient inévitablement vouées à l'élimination par enfouissement sanitaire.

Tableau E.1 Matières résiduelles pouvant être mises en valeur

Catégorie de matières	Composition des matières résiduelles	
	Secteur rural	Secteur semi-urbain
Emballages de papier	1,3 %	1,0 %
Journaux, magazines, publicités	7,8 %	18,9 %
Autres papiers	2,6 %	4,0 %
Emballages de carton	4,3 %	5,1 %
Autres cartons	0,6 %	0,6 %
Composites	0,9 %	1,2 %
Emballages de verre	4,3 %	6,1 %
Emballages en métaux ferreux	2,8 %	1,7 %
Emballages en aluminium	0,8 %	0,6 %
Emballages rigides (plastiques)	3,0 %	2,0 %
Films de plastique	5,2 %	3,5 %
Résidus alimentaires	23,6 %	15,6 %
Résidus de jardin	16,9 %	28,3 %
Résidus domestiques dangereux	0,9 %	0,4 %
Mobilier	0,7 %	0,3 %
Textiles	4,2 %	1,4 %
Total	79,9 %	90,3 %

Tableau E.2 Matières résiduelles ne pouvant pas être mises en valeur

Catégorie de matières	Composition des matières résiduelles	
	Secteur rural	Secteur semi-urbain
Autres verres	0,5 %	0,5 %
Autres métaux	2,8 %	0,5 %
Autres plastiques	1,6 %	1,4 %
Autres résidus	3,2 %	1,4 %
Fibres sanitaires	6,6 %	4,6 %
Petits appareils ménagers	0,8 %	0,3 %
Bardeaux asphalte, résidus de CD, gypse	2,4 %	0,5 %
Bois	1,9 %	0,6 %
Gravats	0,3 %	0,2 %
Total	20,1 %	9,7 %

Il est important de noter que cette classification n'est pas permanente et qu'elle doit être révisée périodiquement afin d'être adaptée aux changements technologiques et à ceux des marchés. Ainsi, bien que les objectifs de récupération de la Politique soient fixes, la portion récupérable varie dans le temps et doit être rajustée afin qu'un maximum de matières soient récupérées.